



M SANTÉ

Une complémentaire
Santé qui vous protège !

Section Volontaires



Mutuelle
du Commerce et Divers



Section des Volontaires

Les adhérents de la Mutuelle du Commerce sont répartis en trois sections :

- **section Volontaires,**
- **section Entreprises,**
- **section Retraités.**

La section Volontaires est ouverte aux travailleurs indépendants, étudiants, personnes sans emploi ou salariés ne bénéficiant pas de contrat complémentaire santé de la Mutuelle du Commerce.

Pour intégrer cette section, vous devez être âgé d'au moins 16 ans, cotiser à un régime d'assurance maladie maternité de Nouvelle-Calédonie et résider sur le territoire.

Nos contrats

La Mutuelle du Commerce propose deux contrats à la Section Volontaires :

- le contrat **Santé**
- le contrat **Verizen**

Prestations

Les pourcentages indiqués dans le tableau ci-après sont exprimés par rapport aux tarifs du régime d'assurance maladie maternité en vigueur (CAFAT, Aide Médicale, Sécurité Sociale et Caisse de Prévoyance Sociale de Polynésie Française). Ils incluent l'intervention du régime de base (qu'elle soit effective ou non), et éventuellement de tout autre organisme complémentaire.

HOSPITALISATION	SANTÉ	VERIZEN
Frais de séjour, salle d'opération, de sécurité et d'environnement	100%	100%
Honoraires du chirurgien	100%	100%
Forfait journalier d'hébergement (hors Hospitalisation 100% CAFAT)	0%	100%
Chambre particulière remboursable par la CAFAT	100%	100%
SOINS MÉDICAUX ⁽¹⁾	SANTÉ	VERIZEN
Consultations, visites	100%	100%
Actes de chirurgie, de spécialités et d'échographie remboursables CAFAT	100%	100%
Actes de chirurgie, de spécialités et d'échographie non remboursables CAFAT	60%	100%
Auxiliaires médicaux remboursables CAFAT	100%	100%
Auxiliaires médicaux non remboursables CAFAT ^{(2) (3)}	60%	100%
Biologie, radiologie	100%	100%
Prélèvements biologiques non remboursables CAFAT	60%	100%
Pharmacie (hors produits prévus sur la LPP*)	100%	100%
Consultation, visites et soins dentaires	100%	100%
Actes de chirurgie dentaire	100%	100%
Prothèses dentaires et orthodontie remboursables CAFAT	90%	150%
Forfait Prothèses dentaires - Implantologie - Traitements orthodontiques - Parodontologie non remboursables CAFAT	0%	10 000 F par an
Forfait complément Onlay-Inlay non remboursables CAFAT	0%	15 000 F (maxi 3/an)
Monture, verres et lentilles remboursables CAFAT ⁽⁴⁾	100%	150%
Accessoires médicaux prévus sur la LPP* remboursables CAFAT	100%	100%
Audioprothèses remboursables CAFAT	100%	150%
Semelles et chaussures orthopédiques non remboursables CAFAT ⁽³⁾	60%	100%
Soins à l'étranger remboursables CAFAT	100%	100%
Forfait Ostéopathie - Chiropraxie - Étioopathie ⁽⁵⁾	0%	5 000 F (maxi 2/an)
Forfait Chirurgie oculaire réfractive au laser - Implant multifocal progressif	0%	20 000 F par oeil

Prestations au 01/08/2020

(1) Les prestations relevant du risque maladie sont soumises aux dispositions légales relatives à l'application du ticket modérateur.

(2) Soumis à l'acceptation du médecin conseil de la mutuelle.

(3) Sur prescription médicale.

(4) Sur présentation d'une nouvelle prescription originale par délivrance (prescription valable 1 fois).

(5) Actes réalisés par un professionnel agréé par la DASS.

*LPP : Liste des Produits et Prestations remboursables.

Système de remboursement

La Mutuelle du Commerce, en tant que section locale de la CAFAT, est autorisée à rembourser directement à l'adhérent les parts CAFAT et Mutuelle ⁽⁶⁾.

Les soins effectués à l'étranger sont remboursés sur la base des tarifs CAFAT, à concurrence de la dépense réellement engagée, en complément et après intervention de la CAFAT ⁽⁷⁾.

Les demandes de remboursement de la part Mutuelle sont prescrites dans le délai de deux ans à compter de la date des soins.

(6) Excepté pour l'hospitalisation ou lorsque la CAFAT intervient à 100%.

(7) Intervention de la CAFAT dans les cas suivants : déplacement professionnel, séjour pour formation ou étude, hospitalisation inopinée et urgente. (Voir les conditions détaillées auprès de la CAFAT).

Avantages conventionnels

Les adhérents et leurs ayants droit peuvent bénéficier des avantages conventionnels (pratique du tiers payant) avec les différents organismes suivants :

- les pharmacies mutualistes du Pont des Français et de Pouembout ⁽⁸⁾,
- la pharmacie de la Place (pharmacie de la MDF) ⁽⁸⁾,
- les pharmacies libérales,
- les opticiens,
- les audioprothésistes mutualistes de Koutio et Nouméa,
- les audioprothésistes libéraux,
- les cliniques et les hôpitaux du territoire,
- les laboratoires (dans le cadre d'un bilan préopératoire),
- les cabinets de radiologie (dans le cadre de radio préopératoires, scanner et IRM),
- les Centres Médicaux Sociaux CAFAT du Receiving et de Rivière Salée,
- le cabinet médical de l'Union des Mutuelles de Pouembout ⁽⁸⁾,
- les cabinets dentaires et le cabinet d'ophtalmologie de la Maison de la Mutualité - Koné,
- les cabinets dentaires de la Mutuelle des Fonctionnaires de Koné et Bourail,
- les cabinets dentaires de la Mutuelle du Nickel de Thio et Kouaoua,
- les cabinets d'ophtalmologie de la Mutuelle du Nickel de Nouméa,
- l'Institut Mutualiste Montsouris à Paris (hospitalisation ou consultation externe).

(8) conditions de tiers payant plus avantageuses.

Fonds social

La Mutuelle du Commerce met à votre disposition un fonds social qui a 2 principales missions :

- **l'accompagnement des adhérents** ⁽⁹⁾ percevant une retraite et rencontrant des difficultés de paiement de cotisation.
- **le financement complémentaire** de certaines dépenses de santé pour lesquelles il y a un important reste à charge, telles que :
 - les audioprothèses,
 - les prothèses dentaires,
 - les équipements d'optique,
 - autres cas spécifiques sur dossier.

L'intervention du Fonds social s'effectue sous conditions et sur présentation d'un dossier soumis à l'approbation du comité fonds social.

(9) Uniquement les adhérents au contrat SANTE

Partenariat

Grâce à un partenariat avec la Mutuelle Des Fonctionnaires, les adhérents de la MDC et leurs ayants droit ont également accès :

- au centre de vacances de Poé,
- au centre périscolaire Enfantasia de Nouméa,
- à la crèche agréée Enfantasia de Dumbéa-sur-mer,
- au centre d'hébergement de Dumbéa Mutualité.

Contactez nous pour en savoir plus !





Agence Nouméa

195, rue Roger Gervolino – Aéroport

BP P2 – 98851 Nouméa Cedex

Tél. : 41 08 00 – Fax : 43 90 05

Du lundi au jeudi : de 8h00 à 11h30 – 12h à 15h30

Le vendredi : de 8h00 à 11h30 – 12h à 15h

Agence Koné

Maison de la Mutualité

Lotissement Les Cassis

295, avenue de Teari

BP 1197 – 98860 Koné

Tél. : 47 77 16 - Fax : 47 77 17

Du lundi au jeudi : de 7h00 à 11h30 – 12h à 15h30

Le vendredi : de 7h00 à 11h00 – 12h à 15h

Pour tout renseignement, contactez nos agents !

Tél. : 41 08 00

contact@mutcom.nc



M SANTÉ

Une complémentaire

Santé qui vous protège !

www.mutuelleducommerce.nc